

VACANCES DE PRINTEMPS

DU 14 AU 25
AVRIL 2025

**INSCRIPTIONS À PARTIR DU
MERCREDI 9 AVRIL À 14H**
AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE

**ATTENTION : Le programme peut changer en fonction
de l'évolution des consignes sanitaires.**

Le PASSEPORT VACANCES vous permet de participer aux activités, animations, sorties et aux soirées proposées.

Conditions d'inscription :

- Être Adhérent au Cap'Ados : clétien : 13 € - hors commune : 23 €
- Règlement du passeport vacances : 13 € (2 semaines) - 7 € (1 semaine)
- Règlement des activités, sorties, soirées ou stages de 3 à 36 €
- La fiche de renseignement dûment remplie à récupérer au Cap'Ados
- Documents à fournir : photocopie du carnet de vaccination, avis d'imposition N-1, photo d'identité
- Le jeune, doit impérativement être présent ou être représenté par un représentant légal pour effectuer cette démarche
- Pour toute adhésion, la présence du responsable légal est obligatoire
- En cas de dossier incomplet la demande d'inscription ne pourra être prise en compte
- Aucune inscription possible par téléphone, mail ou par courrier

Lieu d'inscription :

CAP'ADOS

**1, avenue Maurice Jouet
78340 Les Clayes-sous-Bois**











Pour toute information vous pouvez contacter








l'équipe d'animation : 01 30 79 39 85

capados@lesclayessousbois.fr

ou vous rendre sur le site internet de la ville :

www.lesclayessousbois.fr/fr/11-17-ans

	LUNDI 14	MARDI 15	MERCREDI 16	JEUDI 17	VENDREDI 18	
10h - 12h	<p>Inscriptions Aux activités de la semaine <i>Rendez-vous à 10h00 et pas avant !!!!</i></p> <p>- Accueil libre</p> <p>- Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>	<p>Ciné- Débat « The Imitation Game » Rdv 9h30 à Noiret</p>  <p>Londres, 1940. L'Angleterre est en guerre contre l'Allemagne nazie et peine à déchiffrer les messages cryptés par la machine Enigma. Alan Turing, mathématicien prodige, rejoint une équipe pour percer ce mystère.</p>	<p>Atelier Manuel « Fabrication de bougies »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Gamelle »</p> <p>-</p> <p>Atelier Scientifique « Labo Fou »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « Cap 'Jeu »</p>	<p>Sortie</p>   <p>« Découverte & Balade de Paris »</p> <p>Parc Floral</p> <p>Découverte du parc, balade parmi les paons et les différentes collections de fleurs et plantes.</p> <p>Prévoir un pique-nique & Chaussures de marche</p> <p>Départ : 10h00 Retour : 16h30</p>	<p>Atelier Jeu « Unlock »</p> <p>-</p> <p>Atelier Culinaire « Création de Franui »</p> <p>-</p> <p>Atelier Numérique « Just Dance »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Chimistes VS Ingénieurs VS Savants Fous »</p>	<p>Sortie</p> <p>« Jeu de Piste dans le 5ème arrondissement : Hector a disparue & Sciences Expériences »</p>   <p>Prévoir un pique-nique & Vêtement chaud pour manger à l'extérieur</p> <p>Départ : 8h00 Retour : 16h30</p> <p>Clétien : 7 € - H. Commune : 10,50 €</p>
Pause midi						
14h - 16h30	<p>Grand Jeu « Le jeu des 5 Sens »</p>  <p>« Viens te défier autour de tes sens. Sauras-tu les dompter ? »</p>	<p>Atelier Scientifique « Découverte du cycle de vie des objets »</p> <p>-</p> <p>Atelier Culinaire « Crumbles aux fruits rouge »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Géo-Catching » </p> <p>Ramener son vélo en bon état avec un casque</p> <p> Atelier Jeu « Loup-Garou »</p>	<p>Atelier Culinaire - Fabrikakoi « Trompe l'œil comestible »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Volley-ball »</p> <p>-</p> <p>Atelier Expression « Créer ton stop-motion »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « Initiation Poker »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « Code Name » </p>	<p>Découverte du parc, balade parmi les paons et les différentes collections de fleurs et plantes.</p> <p>Prévoir un pique-nique & Chaussures de marche</p> <p>Départ : 10h00 Retour : 16h30</p> <p>Atelier Jeu « Time Bomb »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Fabrique ton Bullet' Journal »</p> <p>-</p> <p>Atelier Sportif « Initiation Basket »</p> <p>-</p> <p>Atelier Manuel « Créer ton œuvre d'art »</p> <p>-</p> <p>Atelier Jeu « L'Ambassadeur »</p>		
Temps libre 16h30 - 18h	<p>Accueil libre</p> <p>- Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>		<p>Accueil libre</p> <p>- Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>	<p>Accueil libre</p> <p>- Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>		
SOIR EE		<p>Soirée au Cap'Ados « La Pyramide en Folie ! » Début à 20h00 – 22h30 4 €</p> 	<p>Soirée 14-17 ans - Fabrikakoi « Fast-Food & Bowling à Maurepas » <i>Le paiement du Fast-food est à la charge des jeunes</i> Début à 18h45 à 22h45 Clétien : 5 € - H. Commune : 7 €</p>			

	LUNDI 21	MARDI 22	MERCREDI 23	JEUDI 24	VENDREDI 25	
10h - 12h		<p>Inscriptions Aux activités de la semaine <i>Rendez-vous à 10h00 et pas avant !!!!</i></p> <p>- Accueil libre</p> <p>- Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>		<p>Sortie </p> <p>« Piscine des Clayes-sous-Bois »</p> <p>- Atelier Jeu « Time's Up »</p> <p>- Atelier Expression « Battle de Dance »</p> <p>- Atelier Jeu « Choisi ton jeu de société »</p>	<p>Atelier Jeu « Tu Te Mets Combien ? »</p> <p>- Atelier Sportif « Capture de drapeau »</p> <p>- Atelier Jeu « 60 secondes Chrono »</p> <p>- Atelier Culinaire « Cuisines tes cookies & muffins »</p> <p>- Atelier Manuel « Personnalise ton pot de fleur »</p>	<p>Sortie</p> <p>« Jeu de Piste dans le 1er arrondissement : Coupable ou non coupable ? »</p> <p>&</p> <p>Bateaux Mouches »</p>
Pause midi			<p>Tournois de futsal Bois d'Arcy Féminin</p>		<p>COUPABLE OU NON COUPABLE !</p> 	
14h - 16h30	Férial	<p>Grand Jeu « Rallye Photos »</p>  <p>« Soit l'équipe la plus rapide à résoudre les différentes énigmes pour accéder aux photos suivantes »</p>	<p>Prévoir un pique-nique & Vêtements de sport et chaussures de sport pour gymnase</p> <p>Départ : 9h30 Retour : 17h30</p>	<p>Atelier Jeu « Splendor »</p> <p>- Atelier Sportif « Initiation Handball »</p> <p>- Atelier Culinaire « Cuisine ton gâteau aux légumes »</p> <p>- Atelier Manuel « Porte clef en pyrogravure »</p>	<p>Atelier Jeu « Loup-Garou »</p> <p>- Atelier Sportif « Initiation Base-ball »</p> <p>- Atelier Culinaire « Les Pains du monde »</p> <p>- Atelier Manuel  « Construit une maquette du Système »</p>	
Temps libre 16h30 - 18h		<p>Accueil libre</p> <p>- Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>		<p>Accueil libre</p> <p>- Atelier Participatif « La FabriKaKoi »</p>	<p>Prévoir un pique-nique & Vêtement chaud pour manger à l'extérieur</p>	
SOIREE		<p>Soirée au Cap'Ados - FabriKaKoi « Fast-Food & Film Disney » <i>Le paiement du Fast-food est à la charge des jeunes</i> Début à 19h00 - Fin 22h15 4 €</p>	<p>Soirée au Cap'Ados « Murder Mystery » Début à 20h00 - Fin 22h30 4 €</p> 		<p>Départ : 8h30 Retour : 18h00</p> <p>Clétien : 5 € - H. Commune : 7 €</p>	

Le règlement intérieur

Article 1 : L'adhésion - l'inscription

Le Cap'Ados accueille les jeunes entre 11 et 17 ans à partir de la 6^{ème}. Une adhésion annuelle est obligatoire pour chaque jeune souhaitant participer à au moins l'un des accueils.

La présence du responsable légal est obligatoire au retour du dossier d'adhésion. Pour toutes autres inscriptions la présence du responsable légal n'est pas obligatoire.

Le dossier d'adhésion doit être impérativement complet, incluant les pièces justificatives demandées. Dans le cas contraire le dossier sera refusé.

Article 2 : Modalité de paiement

Tout paiement doit être effectué par chèque ou en espèces. Il valide l'inscription et/ou la participation à une activité.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison de santé avec présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation, du fait du Cap'Ados, d'une activité payante et déjà réglée, un report de la somme sera effectué sur la prochaine activité due.

Article 3 : Absence - Retard

Toute absence doit être signalée au Cap'Ados au 01 30 79 39 85 (répondre en cas d'absence) par le responsable légal du jeune.

Chaque retard doit être signalé au Cap'Ados au 01 30 79 39 85 (répondre en cas d'absence). Tout retard risque d'engendrer l'annulation de l'activité à laquelle le jeune s'était inscrit (sans remboursement si l'activité était payante).

Article 4 : Les informations d'ordre médical

Les informations d'ordre médical (traitement, allergie ou autres) doivent être signalées, données à la constitution du dossier d'adhésion et devront être complétées avec soins.

Un médicament peut exceptionnellement être administré par un membre de l'équipe d'encadrement sur présentation d'une autorisation parentale, écrite et accompagnée de la copie de la prescription médicale ou ordonnance au nom du jeune, du médicament confié dans son emballage d'origine avec la notice et portant le nom et prénom du jeune.

Aucun médicament ne sera administré si ces conditions ne sont pas respectées.

Article 5 : Le comportement et l'attitude

L'accès à la structure doit se faire sans discrimination, dans le respect d'autrui, la laïcité et la tolérance.

Tout adhérent est tenu de respecter les règles suivantes :

- Respect des personnes, qui exclut toute violence (physique, verbale, harcèlement)
- Respect des locaux et du matériel mis à disposition
- Respect des horaires de la structure et des horaires des activités
- Respect de l'équipe encadrante
- Le prosélytisme est interdit
- Respect de ses engagements lors des inscriptions aux activités

En cas de comportement contraire aux règles de vie présentées ci-dessus, la Ville se réserve le droit de prendre les mesures suivantes :

- Entretien avec les parents
- Avertissement pour le jeune
- Exclusion ponctuelle du jeune sans indemnisation financière quelle qu'elle soit
- Exclusion de l'ensemble des activités de la structure et de l'ensemble des activités municipales pour une période définie
- Exclusion définitive de la structure et de l'ensemble des activités municipales

En cas de dégradation volontaire ou de vol, une plainte sera déposée, et le remboursement des frais de remise en état sera demandé à la famille.

Article 6 : Consommation de tabac, d'alcool, de produits stupéfiants et de boissons énergisantes

La loi N°91-32 du 10 janvier 1991 (dite loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics.

La consommation d'alcool est interdite aux alentours proches de la structure et à l'intérieur. L'accès à la structure et/ou aux activités est interdit à toutes personnes (jeunes et adultes) en état d'ébriété présumé.

L'article L628 du Code Pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants. L'accès à la structure et/ou aux activités est interdit à toutes personnes (jeunes et adultes) présentant des signes de consommation de produits stupéfiants.

Toute consommation de boissons énergisantes est proscrite.

Article 7 : Objet personnel - Tenue - Téléphone

Les objets personnels et/ou vêtements de valeur sont déconseillés.

Votre enfant est responsable des objets qu'il amène sur la structure. La Ville ne sera en aucun cas responsable de leurs détériorations et/ou pertes.

Une tenue décente est exigée.

L'utilisation du téléphone portable est complètement interdite dans l'enceinte de la structure.

Cependant une tolérance est admise lors des sorties et de certaines activités.

A contrario, il sera formellement interdit aux jeunes de prendre en photo ou en vidéo à son insu toutes personnes fréquentant la structure.

Article 8 : Transport

La Ville ne peut être tenue pour responsable du trajet aller/retour du jeune pour se rendre sur le lieu de l'activité.

Lors de certaines activités, les jeunes pourront utiliser les moyens de transports suivants :

- Bus
- Mini-Bus
- Transport en commun

Les animateurs pourront conduire le mini-bus pour transporter des jeunes.

Article 9 : Les différents accueils - Soirées

Le jeune devra se présenter aux personnels dès son arrivée et s'inscrire sur le registre de présence.

Les responsables légaux devront venir chercher les jeunes durant les soirées hormis pour les plus de 14 ans qui pourront rentrer seuls avec une autorisation parentale.

Article 10 : Accompagnement à la scolarité

Les jeunes inscrits ont l'obligation de s'inscrire à l'accompagnement à la scolarité pour y participer.

Les jeunes inscrits ont l'obligation de rester au minimum 1 heure.

Les jeunes doivent être munis de leur matériel de travail.

Les jeunes s'engagent à venir les jours où ils s'inscrivent sachant que l'inscription minimum est de deux jours hors atelier méthodologique.

Les jeunes n'ont pas le droit de manger dans les salles de travail.

En cas d'absences répétées, l'équipe d'encadrement sera amenée à annuler l'inscription (sans remboursement possible) en favorisant les jeunes sur liste d'attente.

Article 11 : Passeport Vacances

Les jeunes ont l'obligation de s'inscrire au Passeport Vacances pour y participer.

Ils devront s'engager à participer au minimum à 3 activités non payantes par semaine. Le non-respect de cet engagement, amènera l'équipe d'encadrement à annuler ou refuser son inscription à une activité et /ou sortie payante (sans remboursement possible) en favorisant les jeunes qui participent régulièrement aux activités.